

PLAN D'AFFECTATION DES ZONES

ECHELLE 1:5000

ENQUETE PUBLIQUE COMPLEMENTAIRE

2004-15 juin 2018
Mis à l'enquête publique par parution dans la Feuille officielle (FO) n°9 du 4 mars 2022

Adopté par le Conseil communal de Villaz, le 19 décembre 2022
La/Le Syndic-que La/Le Secrétaire

Approuvé par la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME),
La/Le Conseiller-ère d'Etat, Directeur-trice. 10 JUN 2026

Mars 2022
L'UNION PAZ 5000-220228

urbaplan

LEGENDE

ZONE D'AFFECTATION

ZONES A BATIR

- zone de centre village 1
- zone de centre village 2
- zone résidentielle de moyenne densité
- zone résidentielle de faible densité
- zone libre
- zone d'intérêt général
- zone spéciale Macconnens
- zone spéciale d'activités équestres
- zone d'intérêt général à caractère sportif
- zone militaire

ZONE AGRICOLE

- zone agricole

AUTRE ZONE

- aire forestière

ELEMENTS SUPERPOSES

PERIMETRES SUPERPOSES

- prescriptions particulières selon RCU
- prémière de protection du site construit
- prémière de protection de l'environnement des bâtiments protégés
- prémière archéologique
- prémière de protection de la nature

SECTEURS SUPERPOSES

- dangers naturels selon carte de dangers (dangers fort, moyen, faible et indicatif/résiduel)
- mouvement de terrain
- crues
- espace réservé aux cours d'eau

ELEMENTS PROTEGES SUPERPOSES

- bien culturel mis sous protection: catégorie 1, 2 et 3, objets divers
- catégorie 1
- catégorie 2
- chemin historique selon inventaire IVS
- boisements hors-forêt protégés (arbre isolé, verger), cf. art. 7 RCU

AUTRES ELEMENTS SUPERPOSES

- bâtiment non soumis à l'indice d'utilisation (selon l'art. 80 al. 5 RELATeC)
- consolidation de la nature forestière
- limite de construction

INFORMATIONS INDICATIVES

- cours d'eau à ciel ouvert
- cours d'eau sous tuyau (tracé indicatif)
- corridor inconstructible (4m de part et d'autre de l'axe)
- zone de protection des eaux souterraines légalisée (S1, S2, S3)
- ligne à haute tension
- sites pollués (aires d'exploitation / sites de stockage)